

L'ETAT DANS L'AUBE

Lettre des services de l'Etat - n°17- août 2019



Sécheresse: renforcement des mesures de restriction d'usages de l'eau



L'absence de précipitations au cours de ces dernières semaines et les températures caniculaires du début de l'été 2019 ont mis la tension sur la ressource en eau. Sur l'ensemble du territoire Auboisi, les débits des cours d'eau sont faibles voire nuls et le niveau des nappes est en nette baisse.

En conséquence, le préfet de l'Aube a signé un arrêté portant renforcement de la limitation ou suspension provisoire de certains usages de l'eau pour les zones d'alerte « Seine amont », « Aube Amont ». L'arrêté préfectoral est disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : www.aube.gouv.fr

Cela se traduit, notamment pour les collectivités locales et les particuliers, par les mesures suivantes :

- => Arrosage des pelouses, espaces verts et des terrains de sport : interdit entre 11h et 18h ;
- => Arrosage des jardins potagers : interdit entre 11h et 18h ;
- => Lavage des véhicules : interdit hors utilisation des stations de lavage professionnelles .

Afin de se conformer à la réglementation, il est recommandé de consulter l'arrêté préfectoral qui présente les différentes mesures de limitation ou d'interdiction des usages de l'eau.



Abbaye - prison de Clairvaux

Lundi 8 juillet 2019, Madame Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, est venue à Clairvaux pour visiter la prison et lancer le site internet de l'appel à idées www.clairvaux2022.fr. Cet appel à idées a pour objet de faire émerger toutes les idées et toutes les initiatives susceptibles d'offrir une nouvelle vie à ce site historique exceptionnel. Il s'adresse aux professionnels de la construction et de la promotion immobilière, du tourisme ou du culturel mais aussi à toutes celles et ceux qui ont à cœur la préservation du patrimoine français.



Opération Interministérielle Vacances



Durant la période estivale, certains secteurs professionnels connaissent une forte augmentation de leur activité. Il est donc essentiel que l'État assure aux consommateurs un haut niveau de sécurité sur l'ensemble des activités pratiquées (sécurité alimentaire, prestations sur publicités, conditions de sécurité des activités de loisirs, qualité des eaux de baignade, conformité des équipements, encadrement des groupes d'enfants...).

Les services de l'État concernés par ces différentes activités se mobilisent chaque année, **pour mieux informer et sécuriser les vacanciers** et leur éviter des déconvenues au cours de la période estivale.

Allocation pour la diversité dans la fonction publique

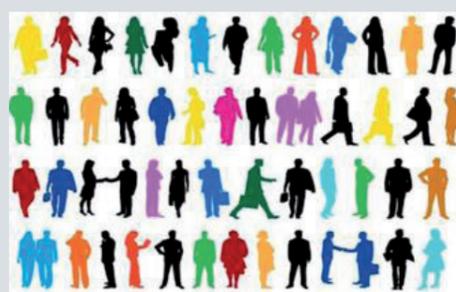
Vous êtes intéressé par les carrières de la fonction publique ? Vous hésitez à vous lancer dans la préparation des concours ? L'allocation pour la diversité vous aide à franchir le pas.

Public concerné : étudiants et demandeurs d'emploi titulaires d'un diplôme leur permettant de se présenter aux concours de catégorie A (BAC + 3) ou B (BAC).

Montant de la bourse : 2 000 € pour l'année universitaire 2019-2020 répartis en deux versements.

Un jury sélectionnera les bénéficiaires parmi les personnes éligibles en tenant compte à la fois de leurs résultats scolaires et universitaires et de leurs difficultés sociales. Une attention particulière sera donnée aux personnes étant domiciliées ou / et ayant effectué leurs études en quartier prioritaire politique de la ville ou en zone rurale à revitaliser, faisant toutefois ressortir le mérite des candidats lié à leur parcours.

Le dépôt des dossiers sera fait obligatoirement en ligne sur : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/allocations-diversite-2019>.



Chassé-croisé des vacanciers



Le préfet de l'Aube appelle les usagers de la route à la plus grande vigilance lors du chassé-croisé des vacanciers des prochains week-end.

Les forces de l'ordre renforceront les contrôles dans tout le département, pour que la route, espace partagé, reste sûre.

Restons vigilant et appelons les conducteurs à la plus grande attention sur les routes des vacances.

Participation citoyenne

Le 19 juillet 2019 un protocole de participation citoyenne a été signé par le préfet de l'Aube, Thierry MOSIMANN, et le maire de Troyes, François BAROIN. Grâce à ce protocole, la police du quotidien pourra s'appuyer sur un réseau de voisins volontaires.



Sécurité routière

ALCOOL DROGUES	 PRÉFET DE L'AUBE	EXCÈS DE VITESSE
52		955
CONTRÔLES ROUTIERS		
Du 1er juillet au 4 août 2019		
DÉFAUT DE CEINTURE DE SÉCURITÉ	TÉLÉPHONE AU VOLANT	REFUS DE PRIORITÉ
47	86	19

Directeur de la publication :
Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube
Préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde, CS 372, 10025 Troyes CEDEX